

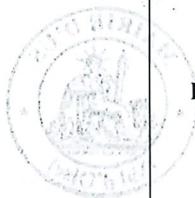


DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	13

L'an 2025, le 11 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation avec l'ordre du jour a été transmise par écrit aux conseillers municipaux le 5 septembre 2025 et a été numériquement communiquée sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	13
Contre :	0
Blanc :	0



Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Buxaderas, M. Potin, Mme Chéron, Mme Sinty, M. Augustin, M. Voisin et Mme Six

Excusés : Ont donné pouvoir : Mme Dubuisson à Mme Quillent, Mme Plesse à Mme Sinty, M. Bouxirot à M. Voisin, M. Frénéa à M. Bourgin

Absents : M. Vandamme

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture du Val d'Oise.

Le

Et publication du :

D2025-22

Objet : délibération portant création d'un emploi d'adjoint technique non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet

Vu l'article 3 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents pour une durée maximale de douze mois,

Considérant que temporairement la commune a besoin d'un agent technique supplémentaire pour l'entretien de la voirie et des espaces verts,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet d'octobre 2025 à octobre 2026.

Les modalités de la rémunération seront précisées dans l'arrêté individuel.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet.



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'**US**

2025/

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

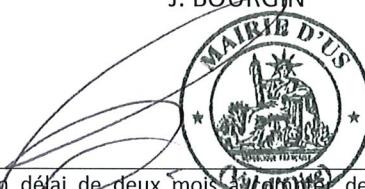
APPROUVE A L'UNANIMITE, la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet de 24 heures hebdomadaires pour répondre aux besoins d'entretien de la voirie et des espaces verts de la commune d'octobre 2025 à octobre 2026,

AUTORISE l'inscription au budget 2025 des crédits correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire chargé du recrutement des agents, à signer le contrat d'engagement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois ~~à compter~~ de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.